



Association: on a déclaré que j'étais trésorière sans mon accord.

Par **Brigitte_69**, le **05/06/2015** à **20:40**

Bonjour,

Je me permets de rédiger ce post car je rencontre un problème avec une association que j'ai cofondé avec quatre autres personnes, l'an dernier. Lors de cette création, un des membres fondateurs a déclaré en préfecture que j'en étais la Trésorière alors que je n'ai jamais donné mon accord pour l'être. Aussi, lorsque je l'ai su, ce dernier m'a assuré qu'il réparerait cette erreur mais il semblerait qu'il ne l'ait jamais fait et que ce qu'il qualifiait d'erreur était acte dont il avait délibérément conscience. En effet, lors de l'Assemblée Générale, qui a eu lieu tout récemment et à laquelle je n'ai nullement participé, ce dernier a déclaré dans le Procès Verbal (reçu par mail aujourd'hui) que j'étais excusée et que je lui demandais de présenter un rapport financier. Je précise que ce Procès Verbal a été rédigé par ses soins.

Je précise que pour des raisons personnelles apparus peut de temps après la création de l'association, je ne me suis pas du tout impliquée dans l'association...

J'ai l'impression d'avoir été abusée et je ne sais plus quoi faire pour résoudre cette situation qui me semble inacceptable, à tel point que je souhaite ne plus du tout faire partie de cette association.

Quelles démarches dois-je entreprendre pour rétablir la vérité et donc ne plus apparaître comme trésorière ?

Je ne sais pas vers qui me tourner, je me sens complètement démunie. Je vous remercie par avance pour vos réponse.